

La restauration scolaire

Un service de restauration est proposé, sur inscription, aux écoliers montalbanais.


Le service

La Ville de Montauban organise un service de restauration pour les enfants scolarisés en journée entière dans les écoles maternelles et élémentaires. Préparés par la Cuisine Municipale, les repas sont livrés dans les sites de restauration. Le service et l'encadrement sont assurés par le personnel municipal de l'école.

Ce service, à vocation sociale mais aussi éducative, doit rester un moment privilégié du temps de l'enfant. Il doit favoriser notamment, son autonomie, son apprentissage du goût, de l'équilibre alimentaire et développer chez lui des notions de convivialité et de respect de l'autre, tout en l'éduquant aux règles de vie en collectivité.

L'inscription

Le service de restauration est proposé sur réservation. Il peut être utilisé de manière régulière, irrégulière voire peu fréquente. Dans tous les cas, un dossier d'inscription est à retourner complet, de préférence avant la fin de l'année N-1. Le service est accessible aux enfants de plus de 3 ans. Les enfants de Toute petite section peuvent être accueillis sous conditions et sur justificatif.

Toutes les informations pour inscrire votre enfant sont à consulter sur l'Espace citoyens de Montauban [en cliquant ici](#) .

Les menus

Les menus sont consultables [sur ce site](#) .

Les enfants allergiques qui souhaitent rester à la cantine doivent être impérativement signalés au directeur de l'école ainsi qu'à la coordinatrice de l'école. Un PAI (Projet d'accueil Individualisé) sera alors mis en place en concertation avec le médecin scolaire, les parents le médecin de famille, le directeur de l'école et le service Affaires Scolaires de la Ville.